

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 13 juillet 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 13 juillet 2015, à 20 heures, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2<sup>e</sup> étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller William Martinez est absent.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire-trésorier.

2015-07-141

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 juillet 2015, tel que rédigé.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juillet 2015, tel que rédigé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LÉGISLATIF**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015
  - 3.2 Entente intermunicipale relativement aux sauvetages en hauteur et autorisation des signataires
  - 3.3 Entente intermunicipale relativement aux espaces clos et autorisation des signataires
  - 3.4 Entente intermunicipale sur la gestion des obstructions dans les cours d'eau et autorisation des signataires
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2015-07
  - 5.2 Approbation de facture de D3, architectes
  - 5.3 Demande d'aide financière – École secondaire Soulanges-voyage culturel
  - 5.4 Demande d'aide financière – Coop des Frontières

### **COMITÉS DE GESTION**

## **6. SÉCURITÉ INCENDIE**

6.1

## **7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT**

7.1 Approbation de la facture de l'entreprise Passion côté cour et autorisation de paiement

7.2 Approbation de la facture de l'entreprise ASDR Environnement et autorisation de paiement

7.3 Mandat à un laboratoire pour le contrôle des matériaux et leur mise en œuvre dans le cadre des travaux de réfection d'un tronçon du chemin Élie-Auclair

7.4 Approbation du certificat d'acceptation finale des travaux de pavage des rues Bourgon, P.-J.-Lemoyne, E.-Aubry, J.-Taylor et A.-Pharand et autorisation du signataire

## **8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC**

8.1

## **9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT**

9.1

## **10. LOGEMENTS SOCIAUX**

10.1

## **11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

11.1 Demande de dérogation mineure numéro 2015-04 pour le lot 3 766 254 (1515, chemin Sainte-Catherine) et réponse à cette demande

11.2 Demande de dérogation mineure numéro 2015-05 pour le lot 3 765 234 (terrain rue Sainte-Catherine, face à la rue des Prés)

11.3 Adoption de la Trajectoire intersectorielle en insalubrité morbide Vaudreuil-Soulanges

## **12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

12.1 Approbation de la facture de l'entreprise Installation Jeux-Tec inc. et autorisation de paiement

## **13. RÈGLEMENTS**

13.1

## **14. AFFAIRES DIVERSES**

14.1 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à requérir des soumissions sur invitation pour l'obtention d'une expertise sur l'enveloppe du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville

14.2 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à requérir des soumissions sur invitation pour la cueillette des feuilles d'automne

14.3 Résolution d'appui pour le maintien de la gestion de l'offre en agriculture

## **15. RÉSUMÉ DU MAIRE**

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **17. DIVERS**

17.1

## **18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-142**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2015**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-143**

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AUX SAUVETAGES EN HAUTEUR**

CONSIDÉRANT les obligations et les exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'actualiser l'aide offerte pour la fourniture d'équipes spécialisées en sauvetages en hauteur afin de tenir compte des nouvelles exigences susmentionnées;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Rigaud est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en sauvetages en hauteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la signature d'une entente où la Municipalité de Rigaud, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a en sa possession pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur;

CONSIDÉRANT que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la

population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 22 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises au règlement sur la tarification d'activités, de biens et de services municipaux en vigueur de la Municipalité de Rigaud;  
CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont déjà prononcées en faveur de ladite entente;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-196 adoptée par la Municipalité de Rigaud le 11 mai 2015 par laquelle la Municipalité offre, par l'entremise de son Service en sécurité incendie, la fourniture d'équipes spécialisées en sauvetages en hauteur aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir;

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve l'entente à intervenir préparée par la Municipalité de Rigaud pour la fourniture d'équipes spécialisées en sauvetages en hauteur;

QUE le maire, Jean-Yves Poirier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en sauvetages en hauteur ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le paiement de la contribution financière annuelle, suivant les termes de l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en sauvetage en hauteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-07-144

#### **ENTENTE INTERMUNICIPAL RELATIVEMENT AUX ESPACES CLOS ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT les obligations et les exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4)

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'actualiser l'aide offerte pour l'intervention spécialisées en espaces clos afin de tenir compte des nouvelles exigences susmentionnées;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT que les services de sécurité incendie de la Municipalité de Rigaud et de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions en espaces clos;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la signature d'une entente où la Ville de Pincourt et la Municipalité de Rigaud, par l'entremise de leur service de sécurité incendie respectif, s'engagent à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elles ont en leur possession pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en espaces clos;

CONSIDÉRANT que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 21 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises, par la Municipalité de Rigaud, au règlement sur la tarification d'activités, de biens et de services municipaux en vigueur et, par la Ville de Pincourt, au règlement numéro 857 – Règlement de tarification incendie;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont déjà prononcées en faveur de ladite entente;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-197 adoptée par la Municipalité de Rigaud le 11 mai 2015 et la résolution 2015-05-179 adoptée par la Ville de Pincourt le 12 mai 2015 par lesquelles la Municipalité de Rigaud et la Ville de Pincourt offrent, par l'entremise de leur service de sécurité incendie respectif, la fourniture d'équipes spécialisées en espaces clos aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve l'entente à intervenir préparé par la Municipalité de Rigaud et la Ville de Pincourt pour la fourniture d'équipes spécialisées en espaces clos;

QUE le maire, Jean-Yves Poirier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en espaces clos ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le paiement de la contribution financière annuelle, suivant les termes de l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en espaces clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-07-145

#### **ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA GESTION DES OBSTRUCTIONS DANS LES COURS D'EAU ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Zotique relativement à l'offre présentée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges de confier la gestion de certaines interventions dans les cours d'eau situés sur son territoire ou le traversant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est d'accord à ce que soit confiée la gestion des bassins versants numéros 1 et 13 à la Municipalité de Saint-Zotique, en collaboration avec elle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure des ententes intermunicipales permettant de confier la gestion des cours d'eau à la Municipalité de Saint-Zotique et de l'autoriser à réaliser certains travaux identifiés auxdites ententes;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les ententes particulières à intervenir pour la gestion des cours d'eau des bassins versants numéros 1 et 13;

QUE le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe, les ententes particulières relatives à la gestion de certaines interventions dans lesdits cours d'eau ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-146**

**APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS 2015-07**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2015-07 au montant de 403 493.32 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2015-07 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-147**

**APPROBATION DES FACTURES DE DIMENSION 3 ARCHITECTURE + DESIGN INC.**

Deux factures de la firme Dimension 3 Architecture + Design inc., datées du 29 mai et du 15 juin 2015 au montant total de 15 768,82 \$, taxes incluses sont déposées devant ce conseil.

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les honoraires professionnels de la firme Dimension 3 Architecture + Design inc. au montant de 15 768,82 \$ pour la réalisation d'une étude visant l'évaluation des bâtiments municipaux;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures de la firme Dimension 3 Architecture + Design inc., totalisant 15 768,82 \$, taxes incluses par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-148            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES  
– VOYAGE CULTUREL**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de l'école secondaire Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroi une aide financière de 100 \$, par étudiant résidant de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour la tenue d'un voyage culturel en Italie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-149            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA COOP DES FRONTIÈRES**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de La Coop des Frontières a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de La Coop des Frontières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-150            APPROBATION DE FACTURE DE L'ENTREPRISE PASSION CÔTÉ  
COUR ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

La facture de l'entreprise Passion Côté cour, datée du 9 juin 2015 au montant total de 9 165,81 \$, taxes incluses est déposée devant ce conseil.

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la facture de Passion Côté cour au montant de 9 165,81 \$ pour la fourniture et l'installation de deux cabanons;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de l'entreprise Passion Côté cour, totalisant 9 165,81 \$, taxes incluses par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-151            APPROBATION DE LA FACTURE DE L'ENTREPRISE ASDR  
ENVIRONNEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

La facture de l'entreprise ASDR Environnement, datée du 3 juin 2015 au montant total de 56 567,70 \$, taxes incluses est déposée devant ce conseil.

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la facture de ASDR Environnement au montant de 56 567,70 \$ pour la vidange et la déshydratation des boues des étangs aérés;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de l'entreprise ASDR Environnement, totalisant 56 567,70 \$, taxes incluses par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-07-152

**MANDAT À UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR**

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

DE MANDATER le laboratoire Groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre dans le cadre des travaux de réfection d'un tronçon du chemin Élie-Auclair pour un montant de 16 719,32 \$, incluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service 151376 datée du 16 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-07-153

**APPROBATION DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES BOURGON, P.-J.- LE MOYNE, E.-AUBRY, J.-TAYLOR ET A.-PHARAND ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE**

SUITE à l'inspection des travaux de pavage des rues Bourgon, P.-J.-Le Moyne, E.-Aubry, J.-Taylor et A.-Pharand tenue le 23 juin 2015 par nos ingénieurs Les services EXP, le directeur du Service des Travaux publics et du représentant de l'entrepreneur Ali excavation inc., une liste des déficiences a été relevée.

ATTENDU QUE depuis, les déficiences relevées ont été corrigées;

ATTENDU la recommandation de nos ingénieurs Les services EXP. inc.,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe procède à l'acceptation finale des travaux de pavage des rues Bourgon, P.-J.-Le Moyne, E.-Aubry, J.-Taylor et A.-Pharand, effectués par l'entrepreneur Ali excavation inc.;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics, à signer le certificat d'acceptation finale des travaux de pavage des rues Bourgon, P.-J.-Le Moyne, E.-Aubry, J.-Taylor et A.-Pharand, effectués par l'entrepreneur Ali excavation inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-07-154

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-04 POUR LE LOT 3 766 254 (1515, CHEMIN SAINTE-CATHERINE) ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2015-04 présentée devant ce conseil.



Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QU'une demande a été formulée pour une dérogation mineure pour le lot 3 766 254 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2015-04 pour le lot 3 766 254 (1515, chemin Sainte-Catherine) du cadastre du Québec, afin d'autoriser l'agrandissement d'un garage détaché jusqu'à 2.44 m (8') du bâtiment principal et à 1.83 m (6') du solarium projeté au lieu de 3 m dans les deux cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-155**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-05 POUR LE LOT 3 765 234 (TERRAIN RUE SAINTE-CATHERINE, FACE À LA RUE DES PRÉS) ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2015-05 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QU'une demande a été formulée pour une dérogation mineure pour le lot 3 765 234 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2015-05 pour le lot 3 765 234 (terrain rue Sainte-Catherine, face à la rue des Prés) du cadastre du Québec, afin qu'après subdivision de ce lot, soit autorisée :

- sur la première partie du lot la construction d'une habitation multifamiliale de 4 logements sur un terrain de ± 1217.8 m<sup>2</sup>, au lieu de 1300 m<sup>2</sup> et ayant un frontage de ± 28.54 m, au lieu de 30 m.
- sur la deuxième partie du lot la construction d'une habitation tri-familiale sur un terrain de ± 863.2 m<sup>2</sup>, au lieu de 880 m<sup>2</sup> et ayant un frontage de ± 20.23 m, au lieu de 22 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-156**

**ADOPTION DE LA TRAJECTOIRE INTERSECTORIELLE EN INSALUBRITÉ MORBIDE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT la problématique des cas d'insalubrité morbide;

CONSIDÉRANT QUE le terme insalubrité morbide se traduit par des individus qui accumulent de façon excessive des objets hétéroclites menant à des conditions de vie insalubres dans leur domicile;

CONSIDÉRANT QUE ces comportements, lorsqu'ils dégénèrent en des situations d'insalubrité majeure du domicile, peuvent entraîner des risques à la santé et à la sécurité pour la personne atteinte, les voisins, les proches et les intervenants;

CONSIDÉRANT QUE la communication entre les instances demeure la pierre angulaire et gage de réussite afin de favoriser la concertation entre les différents partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le succès de l'intervention repose sur la mise en commun de l'expertise des différents partenaires;

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la « Trajectoire intersectorielle en insalubrité morbide Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-157**

**APPROBATION DE LA FACTURE DE L'ENTREPRISE JEUX-TEC INC. ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

La facture de l'entreprise Jeux-Tech inc., datée du 27 mai 2015 au montant total de 11 353,78 \$, taxes incluses est déposée devant ce conseil.

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la facture de l'entreprise Jeux-Tech inc. au montant de 11 353,78 \$ pour la réalisation de divers travaux à l'aire de jeux du parc Rémi Gauthier;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de l'entreprise Jeux-Tech inc., totalisant 11 353,78 \$, taxes incluses par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-158**

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À REQUÉRIR DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'OBTENTION D'UNE EXPERTISE SUR L'ENVELOPPE DU BÂTIEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à requérir des soumissions sur invitation pour l'obtention d'une expertise sur l'enveloppe du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-07-159**

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À REQUÉRIR DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA CUEILLETTE DES FEUILLES D'AUTOMNE**

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à requérir des soumissions sur invitation pour la cueillette des feuilles d'automne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-07-160

## **RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE MAINTIEN DE LA GESTION DE L'OFFRE EN AGRICULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges compte 56 fermes laitières, 4 fermes avicoles et 4 fermes spécialisées dans la production d'œufs, soit 14 % des entreprises agricoles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ces 64 entreprises agricoles opérant sous le système de gestion de l'offre génèrent un revenu de près de 33 M\$ soit 26 % des revenus agricoles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MAPAQ – MRC Vaudreuil-Soulanges);

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises agricoles créent des emplois et participent activement au développement des villes et municipalités de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Canada négocie actuellement le Partenariat Trans-Pacifique (PTP), un accord de commerce incluant 11 autres pays;

CONSIDÉRANT QU'une entente est imminente et que le Canada subit de fortes pressions pour ouvrir davantage ses marchés sous gestion de l'offre alors que les importations de produits laitiers et de volailles combinent déjà 8 à 10 % des besoins canadiens;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises agricoles sous gestion de l'offre ne reçoivent aucune subvention à la production puisque le prix reçu est basé sur le coût de production des entreprises les plus performantes;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est à la base de la stabilité et de la prévisibilité :

- Des prix et revenus à la production;
- Des niveaux d'approvisionnement aux usines;
- Des revenus et capacités d'investissement des transformateurs;
- Des prix à la consommation.

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre donne accès au consommateur à des produits laitiers de grande qualité à des prix comparables à ceux payés par les consommateurs des pays industrialisés qui subventionnent la production agricole;

CONSIDÉRANT QUE le Canada a conclu 12 autres accords de libre-échange, incluant l'ALENA, tout en préservant la gestion de l'offre;

CONSIDÉRANT QUE l'économie canadienne et la vitalité de nos régions n'ont pas les moyens de perdre ou affaiblir la gestion de l'offre;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe fasse appel au gouvernement du Canada, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité et n'accorde aucun accès supplémentaire à ses marchés sous gestion de l'offre dans le cadre de la négociation du Partenariat Trans-Pacifique.

QU'une copie de cette résolution soit également transmise à M. Justin Trudeau, chef du Parti libérale du Canada ainsi qu'à M. Thomas Mulcair, chef du Nouveau Parti démocratique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Retour sur la Saint-Jean-Baptiste et remerciements aux bénévoles et employés
- Début des travaux d'infrastructures
- Rencontre avec le COBAVER-VS et aménagement des berges
- Dépôt de l'étude sur les immobilisations municipales
- Horaire prolongé de la bibliothèque pour la saison estivale
- Tournée de la municipalité
- Démarrage du projet Un vélo / Une ville
- Fête des citoyens le 22 août prochain
- Infractions aux règlements municipaux et appui aux officiers municipaux
- Concerts OSM dans les parcs – prestation au parc Bellevue – 23 juillet 2015

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance. Les sujets traités sont les suivants, à savoir :

- Gel de conduites d'eau à Sainte-Justine-de-Newton
- Compteurs d'eau
- Bruit chez Béton Brunet
- Lumières DEL
- Signalisation sur le chemin de Beaujeu
- Demandes à la MRC concernant les prolongements de ponceaux
- Panneau de publicité du Club d'âge d'or au Centre sportif Soulanges
- Vidanges et déshydratation des boues aux étangs aérés

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 13 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Le maire

---

Jacques Brisson

---

Jean -Yves Poirier